

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 juin 2024

NOTE DE PRESENTATION

OBJET : Contrat de développement 2022-2024 entre la Ville et le département des Hauts-de-Seine - approbation de l'avenant n° 1

Rapporteur : Philippe Laurent

Par délibération du 16 décembre 2011, le Conseil départemental a approuvé le principe de la mise en œuvre de contrats de développement avec les communes qui souhaitent y souscrire.

Par délibération du 19 mai 2022, le conseil municipal a approuvé le contrat de développement entre le département des Hauts-de-Seine et la ville de Sceaux, pour la période 2022-2024, destiné à financer des actions de fonctionnement ainsi que les opérations d'investissement suivantes :

- la requalification des espaces publics de la place du Général de Gaulle ;
- la rénovation-extension de la halle des Blagis ;
- la construction d'une crèche rue Houdan.

Le 22 avril 2024, la Ville a transmis au Département une demande en vue de signer un avenant ayant pour objet de redéployer une partie de la subvention accordée pour la requalification des espaces publics de la place du Général de Gaulle (transférée à Vallée Sud-Grand Paris) au profit des opérations de rénovation-extension de la halle des Blagis et de construction d'une crèche rue Houdan.

Le redéploiement de la subvention se fait comme suit et doit être approuvé par avenant.

Opérations d'investissement	Montant initial	Variation	montant après avenant n°1
Réaménagement des espaces publics de la place du Général de Gaulle (phase rue Houdan)	750 000 €	- 460 950 €	289 050 €
Rénovation et extension de la Halle des Blagis (salle forme et santé)	808 000 €	153 650 €	961 650 €
Construction de la crèche 172 rue Houdan	1 927 500 €	307 300 €	2 234 800 €
TOTAL	3 485 500 €	- €	3 485 500 €

Il est donc proposé au conseil municipal d'approuver l'avenant n°1 au contrat de développement 2022-2024 entre le Département et la Ville, pour redéployer les subventions d'investissement.